

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Nicolin-----
ARTICLE 8 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« transmettent »,

insérer les mots :

« au conseil supérieur du notariat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.